



Actualité juridique

API MEUBLE : Un nouveau guichet unique pour les meublés de Tourisme

[En route vers un numéro d'enregistrement national...\(NER\)](#)

L'État met en place un nouveau service en ligne appelé API Meublés. Son objectif est de simplifier le suivi des meublés de tourisme partout en France.

Pour le moment, rien ne change mais à partir du 4^e trimestre 2026, tous les propriétaires de meublés de tourisme devront enregistrer leur hébergement sur une plateforme nationale. En quelques clics, ils obtiendront un numéro d'enregistrement national unique (NER). Ce numéro remplacera progressivement les numéros délivrés localement et devra figurer sur les annonces publiées sur les plateformes comme Airbnb, Booking ou Abritel.

Ce nouveau système permettra de simplifier les démarches, d'avoir les mêmes règles partout en France et de faciliter le contrôle des locations touristiques par les collectivités.

Important : cette évolution ne modifie pas les règles concernant la taxe de séjour, qui continue de s'appliquer comme aujourd'hui.

La commune vous informera en temps utile des démarches à effectuer lorsque ce nouveau dispositif sera mis en service.

[Pour en savoir plus...](#)